

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI

Membres présents : Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MILLOT - M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Ateliers de pratique artistique individuelle et spectacles - Droits d'inscription et d'entrée - Saison 2007-2008

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Dijon a mis en place, depuis plusieurs années, des ateliers de pratique artistique individuelle destinés aux adultes et adolescents.

Sous la conduite d'un plasticien, les participants sont initiés à différents outils et techniques devant les œuvres du musée ou au sein de l'atelier.

Afin de faciliter l'accès à ces activités, et leur souplesse de gestion, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 25 septembre 2006, d'instituer, pour la saison 2006-2007, un tarif par séance d'atelier, limité aux seules activités pour lesquelles du matériel est fourni par la Ville aux participants. Les séances d'atelier sans fourniture de matériel ont ainsi été rendues gratuites.

Ce mode de tarification ayant donné satisfaction, il est proposé d'en reconduire le principe, et de maintenir, pour la saison 2007-2008, les tarifs de la saison précédente.

Les tarifs seraient ainsi les suivants: 5 € tarif plein et 3 € tarif réduit, par séance.

Le tarif réduit serait applicable aux catégories de personnes suivantes, sur présentation d'un justificatif:

- personnes de moins de dix-huit ans;
- étudiants quels que soient leur âge et la nature des études poursuivies;
- personnes de plus de soixante-cinq ans;
- membres de groupes constitués issus d'entités juridiques existantes, à partir de dix personnes;
- personnes handicapées, ainsi que la personne les accompagnant. ;
- demandeurs d'emploi;
- personnes recevant le revenu minimum d'insertion ou le revenu minimum d'activité;
- personnes en situation de réinsertion professionnelle;
- personnes membres d'un organisme partenaire de tout ou partie de la saison culturelle du musée.

De plus, compte tenu de l'affluence et afin de permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier des ateliers organisés par le musée, il est proposé, lors des inscriptions, d'accorder une priorité aux personnes n'ayant pas participé à un atelier dans l'année écoulée.

Cette disposition s'appliquerait jusqu'à sept jours avant la manifestation; au-delà, les places disponibles seraient accessibles à tous.

Par ailleurs, le Musée des Beaux-Arts propose pendant l'année différents spectacles et concerts.

Pour ces manifestations, il est également proposé, pour la saison 2007-2008, la reconduction du tarif précédent, soit 5 € tarif plein et 3 € tarif réduit.

La décision de recourir à l'application de ce tarif serait prise en fonction du lieu du musée où le spectacle se déroule, de son ampleur et de son coût de réalisation, par arrêté municipal.

Les conditions d'exonération partielle seraient identiques à celles prévues pour les ateliers.

L'exonération totale pour une catégorie de public pourrait être accordée, par arrêté municipal également, pour un ou plusieurs spectacles, en cas de partenariat étroit entre l'organisme dont elle relève et la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

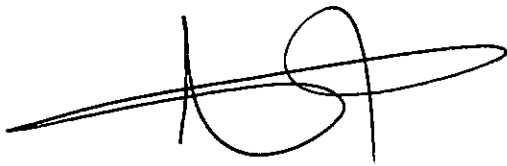
1- décider, pour la saison 2007-2008 du Musée des Beaux-Arts, le montant des droits d'inscription aux ateliers de pratique artistique individuelle et d'entrée aux spectacles et concerts tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07